



Réunion du groupe permanent intersyndical/CD60

Mercredi 18 janvier 2017

Membres présents : Madame Caplin-Dahenne , Messieurs Cahard et Hiolin (A&I UNSA), des représentants du SNPDEN, un représentant d'ID-FO, pour le département : Mme Fouliard et M. Landier de la DRH, M. Longvert, Mme Marquer , Mme Hornacek pour la DEJ , Mme Boulanger, et M. Marin pour la DN

Membres absents excusés : M. Leverdez (A&I)

Sur un ordre du jour proposé par l'UNSA , la réunion débute à 9h45.

1- CUI

- 197 supports
- Décision du CD60 de ne plus renouveler la convention avec l'ASP pour le co-financement des CUI TOS. Le CD60 versera directement le co financement aux établissements.

Pour A&I /UNSA: 2 points d'attention :

- il ne faut pas que cela ait d'impact sur la trésorerie des établissements
- Il ne faut pas que cela impacte sur le travail des personnels administratifs en leur donnant davantage de travail dans le suivi des co financements

Réponse du Département : versement en 2 fois (un partie en avril, une partie en novembre)

Notification accompagnée d'un tableau indiquant les montants octroyés par convention

Nécessité d'envoyer une copie des bulletins de salaires à la DEJ. Périodicité non encore définie.

Formation des CUI : les CUI sont acceptés dans les formations organisées à l'interne par le Département mais pas dans les formations du CNFPT.

Pour A&I/UNSA : pourquoi le CD60 ne verse pas une aide comme le GIP Forinval pour les CUI Etat ?

Réponse du Département : contraintes purement budgétaires. M. Longvert sera attentif aux efforts faits par les établissements sur leur budget propre pour le financement de ces formations en tenant compte pour les DGF.

2- DRH

Evaluations : l'absence de listes d'agents promouvables n'empêche pas la réalisation des évaluations.

Pour A&I/UNSA : remarque sur le calendrier. Le mois de janvier est un mois chargé au niveau de la Comptabilité.

Réponse du département : contrainte de calendrier pour les CAPA.



Pour A&I/UNSA et le SNPDEN : les dossiers des agents ne les suivent plus toujours en cas de mutation. Demande avait déjà été faite qu'un minimum de documents soient transmis au Collège (évaluations, habilitations, restrictions...)

Réponse du Département : il faut les demander aux gestionnaires de carrière de la DRH. Ils pourront fournir les habilitations (dont un exemplaire doit être dans le registre de sécurité), la dernière évaluation et les restrictions.

Pour A&I/UNSA : pourquoi les agents n'ont que les postes vacants en Collège et non plus les autres postes ?

Réponse du Département : parce que les postes vacants sont désormais mis à jour tous les jours et c'est donc compliqué pour la DEJ de tout récupérer. Mais les agents peuvent avoir accès à tous les postes par l'intranet. Ils vont voir ce qu'ils peuvent faire.

Suppléance : expérimentation sur les collèges de Beauvais, Nogent sur Oise, ST leu d'Esserent, Chantilly, Gouvieux Montataire et Lamorlaye à compter du mois d'avril 2017.

Recours à des associations d'insertion (bénéficiaires du RSA)

Demande effectuée sur une plateforme. Les agents feront 35h par semaine. Concerne tous les agents sauf les cuisiniers, les agents d'accueil et les agents de maintenance (réorganisation interne).

L'association fournira les EPI et sera le responsable. L'adjoint gestionnaire devra communiquer à l'association la fiche de poste et les horaires. C'est l'association qui assure l'encadrement de l'agent.

Pour A&I/UNSA : cela risque de poser des problèmes .

Réponse du Département : enquête de satisfaction à remplir à la fin de la suppléance.

Le département va organiser en amont une réunion des équipes de direction concernées.

EDT :

Pour A&I/UNSA : qu'en est il de la limite horaire hebdomadaire de 43h par semaine ? La DRH , lors du dernier GP, était étonnée de cette disposition car en principe, la limite est à 44h ou 46h par semaine (ce qui réglerait le problème des heures pour les personnels logés).

Réponse du département : cela va prendre du temps car il faut revoir la charte du temps de travail des agents avec les représentants du personnel.

3- Modification du règlement départemental de la restauration

Pour A&I/UNSA : très étonné du changement de tarif pour les assistants d'éducation car cela n'avait jamais été évoqué.

Réponse du département : certains collèges ne comprenaient pas la différence entre nécessité de service ou non donc décision de passer les AE au tarif 1 quel que soit la situation. De plus, les AE ont une faible rémunération basée sur le SMIC.

Pour A&I/UNSA : pourquoi pas abandonner la distinction de nécessité de service. Mais , si on commence à se référer aux éléments salariaux, d'autres personnels ont une faible rémunération et



pourrait donc prétendre au tarif 1 aussi (personnels administratifs contractuels, professeurs vacataires...)

Réponse du département : la fixation des tarifs est de la compétence du Département. Pour le moment , c'est comme cela. A voir au moment où sera retravaillé le règlement de restauration.

Pour A&I/UNSA : problème de la notification qui arrive le 2 décembre dans les collèges pour une application le 1^{er} septembre.

Réponse du département : pas de rétroactivité. Application au 1^{er} janvier .

Pour A&I/UNSA : réclamation de nouveau d'un GT sur la répartition des crédits pour les restaurations satellites. Ces dernières sont dans l'impossibilité de faire des reversements au SG . C'est donc le collège qui paie pour la restauration.

Réponse du département : Oui à prévoir.

4- Numérique

Pour le SNPDEN : est ce que le Département prend en charge le remplacement et les réparations des PC et vidéoprojecteurs obsolètes achetés sur fonds propres ?

Réponse du département : Oui

Toujours opération classe mobile : 13 établissements non pas répondus

5- Dotation transport

Avant : une enveloppe était pré affectée à chaque collège. Pbl : certains collèges n'utilisaient pas tout et donc l'argent était perdu.

Maintenant : plus d'enveloppe individualisée donc plus de notification de montant. Chaque collège devra faire le calcul en fonction des éléments du tableau joint au courrier « transport ».

6- Convention de partenariat CD60/collège

La convention prend fin le 31 aout 2017. Des GT sont prévus . Pas de grands changements si ce n'est sur les dispositions RH. Le Département veut réaffirmer le rôle de l'adjoint gestionnaire en tant d'encadrant de proximité (n+1) par rapport à l'agent chef (disparition au fur et à mesure).

Réaffirmation aussi de la DRH dans la gestion des agents par rapport à la DEJ.

Le barème de répartition des moyens en personnel va être revu.

7- Concessions de logement

Une nouvelle convention pour les concessions de logement va être envoyée. Celle-ci précisera davantage les responsables des différentes tâches d'entretien des pelouses, de la sortie des poubelles, de l'entretien des espaces collectifs...

Prochain GP : le 5 avril à Compiègne

Christelle Caplin-Dahenne, secrétaire départementale Oise A&I/UNSA



UNSA